

Inscription vide-grenier & attestation personne physique

Vide-Grenier de Verdets du 07 mai 2023 à la Salle Polyvalente de Verdets

Organisateur : Association Scolaire Les Wallabies De Verdets, 20 rue des Pyrénées,
64400 VERDETS

Je soussigné(e), Nom : _____ Prénom _____

Né(e) le ____ / ____ / _____ à Ville : _____ Département : _____

Adresse : _____

CP _____ Ville _____

Tél. _____ Email : _____

Titulaire de la pièce d'identité N° _____

Délivrée le ____ / ____ / _____ par _____

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.
(Article R321-9 du Code pénal)

Fait à _____ le ____ / ____ / _____

Signature

Ci-joint, le chèque correspondant au total ci-dessous, à établir à l'ordre de
ASSOCIATION LES WALLABIES DE VERDETS :

Nombre de mètres souhaités (6 m maximum) : _____ X 3 € = _____ €

Nombre de tables souhaitées : _____ X 2 € = _____ €

Formule déjeuner (1 sandwich + 1 boisson + 1 gâteau + 1 café) : _____ X 8 € = _____ €

Bon pour un sandwich chaud ou froid : _____ X 3,5 € = _____ €

Total = _____ €

Nombres de chaises souhaitées : _____

Préférence emplacement : Extérieur Intérieur Peu importe

Pensez à nous envoyer le règlement du vide-grenier signé ainsi que la photocopie de votre pièce d'identité

Règlement intérieur du Vide-Grenier de Verdets 2023

Le 07 mai 2023 à la salle Polyvalente de Verdets

Article 1

La manifestation dénommée « Vide-grenier de Verdets » organisée par l'Association Scolaire "Les Wallabies de Verdets" se déroulera à la Salle Polyvalente de Verdets (64400) en intérieur et/ou en extérieur entre 09 h 00 et 17 h 00.

Article 2

Le vide-grenier est ouvert **uniquement aux particuliers**. Les participants devront

Soit retourner les documents suivants à l'adresse indiquée avant 02 mai 2023 :

"Les Wallabies de Verdets"

Vide-grenier

20 rue des Pyrénées - 64 400 VERDETS

- La demande d'inscription et attestation sur l'honneur dûment remplies
- Le règlement intérieur signé.
- Une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (recto-verso)
- Le paiement correspondant à la réservation.

Vous serez notifié par e-mail, sms ou par téléphone de la bonne réception de votre dossier.

Soit s'inscrire via la page [helloasso.com](https://www.helloasso.com) de l'association :

<https://www.helloasso.com/associations/association-scolaire-les-wallabies-de-verdets>

Dans les deux cas, les originaux des pièces d'identités devront obligatoirement être présentés le jour de la manifestation.

Article 3

Les tarifs pour le vide-grenier sont fixés ainsi :

- Le prix est fixé à 3 € le mètre linéaire
- Table d'1,5 m ou 1,85 m mise à disposition 2 €

Article 4

L'installation des stands devra se faire de 06 h 30 à 08 h 30 (et pas avant). Passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte du vide greniers / brocante. Tout emplacement réservé et non occupé à 8 h 30 sera considéré comme libre.

Article 5

Les emplacements sont attribués par les placiers en fonction des réservations par ordre d'inscription. Les emplacements disponibles seront affectés le jour même, en fonction des disponibilités, par ordre d'arrivée.

Article 6

Les véhicules ne pourront pas être attenants aux stands. Un espace de stationnement réservé aux exposants sera mis à disposition derrière la salle polyvalente.

Article 7

L'absence de l'exposant(e) (pour quelques raisons que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, grêle, neige, froid, etc.) ne donneront droit à aucun remboursement du droit de place.

Article 8

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Article 9

Le démontage des stands est interdit avant la clôture du vide-grenier à 17 h 00. Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelques objets que ce soit.

Article 10

Les participants seront inscrits sur un registre de police rempli par les organisateurs. Ledit registre sera transmis à la mairie dès la fin de la manifestation.

Article 11

La vente de produit neuf, d'armes, d'animaux, de produits alimentaires et de boissons est interdite, sauf autorisation spéciale et explicite de l'organisateur.

Article 12

Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant(e) ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

Article 13

Les enfants exposants devront en permanence être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

Article 14

L'exposant(e) s'engage à ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce) et déclare sur l'honneur de ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

J'ai lu et j'accepte le règlement intérieur du Vide-Grenier.

Prénom et Nom :

Signature :